

1980-1986 L'élargissement vers le Sud et l'Acte unique européen

Source: CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/1980_1986_l_elargissement_vers_le_sud_et_l_acte_unique_europeen-fr-938594b8-26e9-4c34-99d7-7f33d6e7d94e.html



Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

1980-1986 L'élargissement vers le Sud et l'Acte unique européen

Au cours des années quatre-vingt, la Communauté européenne connaît plusieurs changements importants. Après avoir été longtemps limitée au cadre géographique des pays industrialisés du Nord de l'Europe, elle s'étend aux pays du Sud désormais dotés de régimes démocratiques, accueillant la Grèce (1981), puis l'Espagne et le Portugal (1986). Elle contribue ainsi à la stabilisation politique et au développement économique de l'Europe méditerranéenne. Mais l'élargissement entraîne aussi l'accroissement des disparités régionales des Douze, rendant toujours plus nécessaire une politique régionale commune. En effet, des obstacles économiques et sociaux importants se dressent encore sur le chemin de l'intégration de ces pays, fortement agricoles, dans l'ensemble communautaire très industrialisé. De laborieuses négociations et de longues périodes de transition seront nécessaires pour pouvoir accepter les nouveaux membres.

Les 17 et 28 février 1986, l'Europe des Douze adopte l'Acte unique européen (AUE). Ce faisant, la Communauté, tout en visant une intégration économique accrue par la création d'un marché unique pour le 1er janvier 1993 et d'un espace européen sans frontières intérieures, abandonne progressivement son caractère purement économique pour tendre vers une Communauté dotée de compétences politiques et sociales élargies. L'objectif vers lequel tend la Communauté devient alors celui d'une Union européenne (UE) que réalisera le traité signé à Maastricht le 7 février 1992.